

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL19-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : ELECTION REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
ET D'APPUI DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 28/05/2026

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 19 26 ELECTIONS REPRESENTANTS A LA CAO ET MARCHÉ PROCEDURES ADAPTEE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260526-DEL19-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/05/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 26 MAI 2026

DELIBERATION N°19/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc GACHON, Président du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Joris COPPENS, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Christine TOSAN, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Florence ZÉMOUR, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES

Absent excusé : Guy BIANCOTTO

C.A. en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 15 mai 2026

Président de Séance : M. Loïc GACHON, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 16 (seize présents)

Le nombre de votants est arrêté à 16 voix (seize voix).

**OBJET : ÉLECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET D'APPUI DES MARCHES À
PROCEDURE ADAPTEE**

Vu Le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-19,

Vu la délibération n° 16/2026 du Conseil d'Administration du 26 mai 2026 relative à l'approbation du règlement intérieur,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant que par délibération n°16/2026, le Conseil d'administration a approuvé le règlement intérieur dans lequel sont repris les principes de la mise en place d'une commission consultative d'appel d'offre et d'appui des marchés à procédures adaptées.

Considérant que selon l'article 33-1 du règlement intérieur, la commission consultative intervient lors des appels d'offres dans le cadre de la réglementation en vigueur des marchés publics, elle est composée du Président, d'administrateurs au nombre de 4, élus à parité parmi les Administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Considérant que les candidatures sont les suivantes :

☒ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors / Administration générale ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☐ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT ;
- Judith DESSI ;
- Sylviane THOMAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à main levée d'élire à la Commission d'Appel d'Offre et d'appui des marchés à procédure adaptée :

☒ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors / Administration générale ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☒ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT ;
- Judith DESSI ;
- Sylviane THOMAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ;

Fait à Vitrolles le 26 mai 2026

Pour extrait conforme
Le Président
Loïc GACHON

